

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

102107

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 13198

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KASBAWI Adam

Date de naissance : 20/08/1996

Adresse : Lot Tengui N°82, MASSIRAS, MARRAKECH

Tél. : 077052117

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27/01/2022

Nom et prénom du malade : KasBawi ADAM Age:

Lui-même

Conjoint

Enfan

Lien de parenté :

Nature de la maladie : Améthyste

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

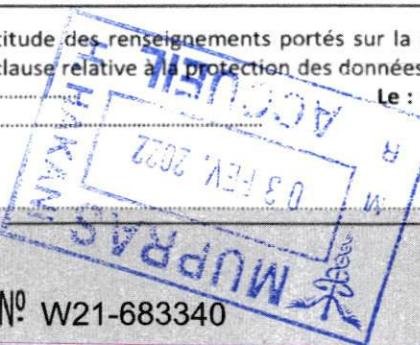
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adresse du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je suis à votre disposition pour toute information complémentaire.

Fait à : Marrakech

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT	 MUPRAS
Déclaration de maladie	
N° W21-683340	
Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.	
Matricule : _____	
Nom de l'adhérent(e) : _____	
Total des frais engagés : _____	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27.10.2022	Cg	1	250 Dh.	INP : DIAHIBA 4131 سترة وثام الملاصري انتهت ممارسة في اسرائيل العيون Dr. NICHENNAASSIRI Oculist N°13 Massira 1, Casablanca 2655

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
KINAN Opticien - Optometriste 77 Comp Urbain Massira RC: 118427 T.P. 10210036 IF: 19214403 ICE: 001927319000074 - Tel: 0661965941	28/01/22					2000 Dhs

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

Docteur WIAM ENNASSIRI

SPÉIALISTE EN OPHTHALMOLOGIE

Diplômée de la Faculté de médecine de Marrakech

Diplôme de la faculté de médecine de Brest (France)



الدكتورة وئام الناصيري

أخصائية في طب العيون
خريجة كلية الطب بمراكش
دبلوم كلية الطبيب في بريست - فرنسا

Mr. KASBAOUI Adam

Marrakech le : 27 janvier 2022



٤٤٤٥

CELLUVISC COLLYRE

*2

1 goutte 3 fois par jour et à la demande, pendant 2 Mois

٨٨,٨٥



Doha Forum, Imm 41, 1er étage, Bureau N° 13,
Massirra 1, Route d'Essaouira , Marrakech
dr.wiam.ennassiri@gmail.com | +212 524 395 655

فوريوم الضحي، عمارة رقم 41، مكتب رقم 13
المسيرة 1، طريق الصويرة، مراكش

+212 524 395 655

Docteur WIAM ENNASSIRI

SPÉCIALISTE EN OPHTALMOLOGIE

Diplômée de la Faculté de médecine de Marrakech

Diplôme de la faculté de médecine de Brest (France)



الدكتورة وئام الناصري

خريطة كلية الطب به راكش

دبلوم كلية الطب في بريست - فرنسا

Marrakech le : 27 janvier 2022

Mr. KASBAOUI Adam

Monture + verres correcteurs

Organiques Antireflets, Filtre anti-lumière bleue

OD = - 0.50 (- 1.00 à 165°)

$$OG = -0.75 \text{ (- } 1.50 \text{ à } 0^\circ\text{)}$$

الدكتورة ونام الناصري
أخصائية في أمراض العيون
Dr. Wiam ENNASSIRI
Ophthalmologiste
Doha Form, lnum 41, 1er Etage, Bureau N°13 Massira 1,
Route d'Essaouira - Marrakech - Tél : 05 24 39 56 55

Doha Forum, Imm 41, 1er étage, Bureau N°13,
Massirra I, Route d'Essaouira , Marrakech
dr.wiam.ennassiri@gmail.com | +212 524 395 655

فوروم الضحى، عمارة رقم 41، مكتب رقم 13

المسرة 1، طريق الصورة، مراكش

+212 524 395 655

Opticien Optométriste

77 Comp Urbain Massira 1

Marrakech

Marrakech, le 28/01/22

Facture N° 01.1.2.2.2.

Doit M/Mme :

Ordonnance du DR :

Code	O.DROIT			D.GAUCHE		
	Sph	Cyl	Axe	Sph	Cyl	Axe
LOIN	-0,50	-1,00	165	-0,75	-1,50	0
PRES						
DF						

Désignation	Prix Unit	Nbre	Prix Total
Monture client	6	—	—
Verres ORG Blanc	1000 DH	2	2000 DH
TOTAL			2000 DH

Arrêtez la présente Facture à la Somme de

Deux mille Dirhams